

Gabrielle Grécourt Publié le mercredi 14 mai 2025 à 18:00

Hérouville : la mutuelle Mut'Com attaque un élu d'opposition pour dénigrement, "une manœuvre d'intimidation" selon lui



L'élú d'opposition Vincent Louvain (au centre, les mains croisées), entouré de conseillers municipaux Rassemblement citoyen et d'habitants le soutenant. © Radio France - Gabrielle Grécourt

Nouveau rebondissement dans l'affaire de la mutuelle communale à Hérouville-Saint-Clair. Mut'Com assigne un élu en justice pour "dénigrement". Celui-ci avait dénoncé la proximité de la mutuelle avec l'extrême droite, et la position du fils du maire d'Hérouville dans cette structure.

Après le volet politique, le dossier sur la mutuelle communale d'Hérouville-Saint-Clair prend une tournure judiciaire. Mut'Com, l'association qui avait été choisie pour un partenariat avec la commune, a assigné en justice Vincent Louvet, un élu d'opposition du groupe "Rassemblement citoyen". Mut'com lui reproche ses propos, tenus lors d'un conseil municipal en février, pendant lequel Vincent Louvet a dénoncé plusieurs

éléments concernant l'association.

"Il y a deux choses qui nous alertent", explique Vincent Louvet, "la première est le lien entre Mut'Com et l'extrême-droite, au travers d'un gérant qui est un soutien affirmé de Marine Le Pen. Et puis, l'autre sujet c'est que le référent de cette mutuelle sur le territoire était Antoine Thomas, le fils du maire d'Hérouville." Par la suite, fin mars, la commune d'Hérouville-Saint-Clair a décidé d'arrêter son partenariat avec Mut'Com.

60 000 euros de dommages et intérêts demandés

Mut'Com estime donc que les propos tenus par Vincent Louvet lorsqu'il a mis en avant ces deux éléments constituent un "dénigrement" qui aurait causé un préjudice moral et financier. L'association demande donc 60 000 euros de dommages et intérêts (elle s'associe dans ce dossier à une autre entreprise détenue par le gérant de Mut'Com). Elle souhaite aussi que les vidéos du conseil municipal et les publications sur les réseaux sociaux de l'élus à ce sujet soient supprimés. *"C'est évidemment hors de question", réagit Vincent Louvet, "c'est une manœuvre d'intimidation. La parole d'un élu républicain est aujourd'hui attaquée."*

De son côté, Mut'Com estime que cette réaction de l'élus est politique, et intervient dans une démarche électorale d'opposition. Le gérant de Mut'Com n'a pas souhaité s'exprimer auprès d'ici Normandie. L'audience dans cette affaire se tiendra le 11 septembre prochain à Paris.